MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 20-02-2025
Dossier complet le : 31-07-2025
N° d'enregistrement : 001177/KK P

1 Intitulé du projet

Les Villas Come - Construction d'un ensemble de 27 maisons individuelles groupees - Saint-Jean-de-Monts

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: SCCV LES VILLAS

Raison sociale: SAS, societe par actions simplifiee

N° SIRET: 93180495900027

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: LEVEAU

Prénom(s): STEPHANE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières infrastructures routières doi	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des vent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet, porte par la SCCV Les Villas Come, consiste en la construction d'un ensemble de 27 maisons individuelles groupees a vocation sociale sur un perimetre operationnel de 10 955 m². 66 places de stationnement privees seront creees avec pour chaque maison un garage integre et une place de stationnement devant et la creation de 12 places visiteurs en aerien. Le projet porte sur les parcelles AC 070 et AC 071 classee en zone Uc1 au PLU de Saint-Jean-de-Monts approuve le 27/12/2011. Il est situe au sein de l'agglomeration de la commune en continuite de quartiers composes de maisons RDC ou R+1 formant un tissu peu dense a l'ecart du centre-ville. La voirie fera l'objet d'une retrocession a la commune de Saint-Jean-de-Monts, d'ou la necessite de realiser la presente demande d'examen. Aucune construction n'est presente sur le site, il n'y aura donc pas de travaux de demolition. La parcelle est entouree de haies bocageres et de nombreux hauts-jets et de haies arbustives qui seront en partie conserves. Des arbres de haute tige (saule blanc, peuplier blanc, aulne glutineux), arbustes et massifs (cornouiller sanguin, eleagnus, prunellier, viornes) ainsi que des haies mixtes seront plantees.

4.2 Objectifs du projet

Le projet repond a une demande croissante de logements au sein de l'agglomeration de Saint-Jean-de-Monts. Le projet a pour vocation d'accueillir 27 logements (maisons individuelles). Il a pour objectif de prioriser le developpement dans la continuite du tissu urbain existant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux feront l'objet de : - Terrassements generaux - Creation des differents reseaux (eaux usees, eaux pluviales, AEP, telephone, EDF, gaz, etc.) - Creation des differentes voiries (liaisons douces, routes, trottoirs) - Creation d'espaces verts, plantations et haies.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les usages en phase d'exploitation correspondront a la vie quotidienne d'un quartier d'habitation au sein d'une commune (habitat, loisirs, promenade). Sa frequentation sera donc proportionnelle au nombre de logements prevus (27 logements). Le demantelement du quartier d'habitation est peu probable, que ce soit a court, moyen ou long terme. Le projet de lotissements disposera de 66 places de stationnement permeables dont 12 places visiteurs sur l'espace public. La desserte viaire s'effectuera pour les vehicules motorises par deux acces, un au nord via le chemin de la Charraud Basse (entree/sortie) et un au sud sur la rue de notre dame (sortie uniquement). Une voie secondaire, perpendiculaire a la premiere et situee vers le sud de l'operation, permettra le retournement. Un cheminement pieton sera cree du nord au sud, a l'ouest du site. - La collecte des dechets ordinaires est assuree en porte a porte. - Aucun dispositif d'eclairage public ne sera ajoute - Le projet s'assure de l'acces des vehicules des services de secours (pompiers, ambulances, etc), en accord avec la reglementation actuelle. Les espaces publics (espaces verts, haies, voiries), seront egalement accessibles aux services d'entretien. - L'ensemble des reseaux est raccorde aux reseaux existants chemin de la Charraud Basse. (eaux usees, eaux pluviales, eau potable, etc). - Concernant les eaux pluviales, l'entreprise Igesol a realise les tests de permeabilite dont le resultat est defavorable. Ainsi, le debit sera regule a 3 L/s/ha.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire (delivre le 27/12/2024), qui fera l'objet d'un permis modificatif prevu a etre depose debut septembre, integrant les modifications de plan de masse et dossier de declaration d'incidence au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
surface cadastrale espaces verts communs (dont chemin pieton) Emprise des lots Voirie	(10955, m²) (3410, m²) (5980, m²) (1450, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Route de Notre-Dame-de-Monts

Lieu-dit :

Localité : Route de Notre-Dame-de-Monts 85160 Saint-Jean-de-Monts

Code postal : 85160 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 2°6'0"O Lat. : 46°48'24"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Saint-Jean-de-Monts approuve le 27 decembre 2011 dont la derniere modification simplifiee n° 3 a ete approuvee le 11 juillet 2023 et la revision du PLU a ete

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Le site se trouve en bordure d'une ZNIEFF de type 2 "Marais Breton et baie de Bourgneuf" mais l'habitat de prairie de fauche ne correspond pas aux habitats caracteristiques de la ZNIEFF.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Aucun arrete de protection de biotope n'est present sur la commune de Saint-Jean-de-Monts
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☑	☐	La commune de Saint-Jean-de-Monts est une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Aucun parc ou reserve n'est present sur la commune de Saint-Jean-de-Monts et les communes voisines.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Un diagnostic reglementaire des zones humides a ete realise par le bureau d'etudes ATLAM sur la base de sondages pedologiques et floristiques le 24 mai 2024 (annexe facultative 1). Le site du projet ne presente pas de zone humide que ce soit sur le critere floristique ou pedologique.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	La commune de Saint-Jean-de-Monts est couverte par un plan de prevention des risques littoraux
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	le PPRL a ete approuve le 30 mars 2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Le site du projet n'est pas concerne par un site ou sol pollue dans un rayon de 500 metres.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	La commune n'est pas concernee
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	Le site du projet est en bordure des sites Natura 2000 (directive Habitats et Oiseaux) : « Marais Breton, baie de Bourgneuf, ile de Noirmoutier et foret de Monts » (FR5212009 et FR5200653). Un formulaire simplifie de l'evaluation des incidences Natura 2000 a ete integre au permis de construire en date du 18/07/2024 et n'indique aucune incidence sur ces sites. Ce formulaire (annexe
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Aucun prelevement d'eau ne sera induit par le projet. Les habitations seront raccordees au reseau d'eau potable de la commune
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Le projet prevoit de reutiliser au maximum les deblais de terrassements sur place lorsque ceux-ci ne sont pas pollues. L'excedent sera evacue a l'exterieur du chantier et traite par des filieres de gestion adaptee.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet d'amenagement assurera le raccord de l'ensemble des lots aux differents reseaux (eaux potables / assainissement)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Un diagnostic faune flore (annexe facultative 2) a ete realise par le bureau d'etudes ATLAM sur 3 passages terrain (05/02/2025, 08/04/2025, 18/06/2025) permettant de relever les habitats, la flore et la faune et d'evaluer les enjeux (note presente en annexe). L'amenagement intervient sur une prairie de fauche entouree de haies a proximite de maisons d'habitation. La flore du site ne
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Un formulaire simplifie mis a jour de l'evaluation des incidences Natura 2000 est integre en annexe (annexe facultative 3). Il n'indique aucune incidence notable sur les sites Natura 2000 (habitat ou espece).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Le projet d'amenagement impacte environ 7710 m² de prairie de fauche en continuite de l'agglomeration de Saint-Jean-de-Monts. Des lineaires de fosses/etiers et de haies sont impactes pour la mise en place des chemins de desserte, chemin pieton et de l'emprise de quelques lots (58 ml de fosses/etiers impactes et 75 ml de haies impactees).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	La commune est concernee par - risque lie aux ICPE (a plus de 1 km du site du projet) - pollution des sols (a plus de 500 m du site)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le projet est concerne par 7 risques naturels : - Inondation : risques lies aux remontees de nappes et commune concernee par un programme d'actions de prevention des inondations - Seisme : risque modere - Mouvements de terrain : commune classee pour les tassements differentiels - Retrait gonflement des argiles : risque modere - Feu de foret (sur la commune) - Risques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Les deplacements seront relatifs aux travaux de construction en phase travaux puis a la frequentation du quartier par les usagers en phase operationnelle. Celui-ci sera desservi par 2 acces pour les vehicules motorises par le nord (chemin de la Charraud Basse) en entree/sortie et par le sud (rue de notre dame) en sortie uniquement. Le trafic engendre par les deplacements habitation-travail creera des flux de vehicules
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Le projet d'amenagement etant dedie a l'habitat, il n'est pas de nature a generer du bruit. Le seul bruit susceptible d'etre genere sera lors de la phase chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Le projet est notamment proche de la RD38 qui passe devant le site du projet et peut engendrer des nuisances sonores liees a la circulation (notamment plus importante en periode estivale)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	Seule la phase chantier est susceptible de generer des vibrations liees a la circulation des engins de chantier et poids lourds. Ces vibrations seront limitees en intensite et dans le temps
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Les rejets sont uniquement lies a ceux generes par les futurs logements et par la circulation pour l'acces aux logements.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	L'entreprise Igesola realise les tests de permeabilite dont le resultat est defavorable. Ainsi le debit sera regule a 3 L/s/ha. L'exutoire sera les etiers au nord dans le marais Breton

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Le projet par la construction de 27 logements engendre la production d'environ 54 EH supplementaires. Selon les donnees de 2023, la STEU a laquelle le projet sera raccorde est conforme et aux normes (capacite nominal de 98 330 EH pour un apport maximal de 85 225 EH + 54 EH soit inferieur a la capacite nominal). Donc la gestion des effluents est maitrisee.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Le projet de quartier d'habitation entrainera une production de dechets non dangereux. Il beneficiera d'une collecte des ordures menageres au porte-a-porte.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet prevoit la creation de 27 logements sur une parcelle prairiale et en continuite de l'agglomeration. Les haies peripheriques seront majoritairement maintenues et l'insertion du lotissement dans le paysage est integree au projet d'amenagement. Le relief est quasi-nul sur le site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Le site etant une parcelle agricole, le projet viendra impacter l'activite agricole en place (fauchage annuel) pour laisser place a un quartier d'habitation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☑ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs parcelles a proximite directe du site ont fait l'objet d'amenagement urbain (creation de maisons d'habitation entre 2020-2021) et a donc entraine l'impact d'environ 10 200 m² de prairie aux abords des sites Natura 2000 (voir note d'accompagnement - annexe facultative 2 - chapitre sur le cumul des impacts). Les haies multistrates ont ete conservees dans leur globalite malgre quelques percees.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les inventaires faune flore ont permis l'identification de plusieurs especes patrimoniales et protegees. En effet, plusieurs oiseaux patrimoniaux sont susceptibles de nicher dans les haies arborees du site, notamment la Tourterelle des bois, le Verdier d'Europe et la Bouscarle de cetti. L'Hirondelle rustique a egalement ete identifiee s'alimentant au dessus de la prairie de fauche, tout comme plusieurs especes de chiropteres. Les fosses/etiers accueillent une petite population de grenouille verte, egalement consideree comme espece patrimoniale bien que non integralement protegee. Lors des inventaires, 2 especes de reptiles ont ete contactees en thermoregulation le long des haies peripheriques du site, il s'agit du lezard des murailles et le lezard a deux raies. Compte tenu de ces enjeux, des mesures de reduction seront prises dont

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voir note d'accompagnement (annexe facultative 2). Mesures d'evitement : Le plan de masse du projet a ete revu par rapport a celui du permis de construire, afin de limiter la taille de certains lots qui comprenaient davantages de haies et fosses, permettant ainsi de preserver la majorite de ces espaces naturels. Des bandes enherbees ont ete maintenues en bordure des haies (entre 2 et 5 m de large) garantissant la presence d'espaces vertss ur la peripherie du site, d'une surface d'environ 3 085 m² (fosses et haies compris). Mesures de reduction : Les espaces verts (3085 m²) seront geres de maniere extensive par le service des espaces verts de la mairie de Saint-Jean-de-Monts avec une fauche 2 a 3 fois par an avec export de la matiere organique. Les travaux de terrassement seront realises durant les periodes automnales et hivernales (entre mi-septembre et fin fevrier, idealement en novembre) afin de reduire le risque de perturbation sur l'ensemble des taxons qui pourraient s'alimenter sur le site du projet en periode de reproduction. Les travaux de coupe et d'arrachage de percees de haies seront realises entre mi-septembre et fin octobre, ce qui permettra d'eviter le derangement ou la destruction des especes d'oiseaux se reproduisant sur le site ou a proximite, ainsi que la destruction de reptiles en periode de reproduction ou d'hibernation. Egalement, une attention particuliere devra etre portee pour la gestion des especes exotiques envahissantes presentes sur le site et lors du traitement des dechets generes (incineration en centre agree), nettoyage du materiel de chantier afin de ne pas disseminer ces especes en dehors du site et sur les sites Natura 2000. Mesures d'accompagnement : Des arbres de haute tige (saule blanc, peuplier blanc, aulne glutineux), arbustes et massifs (cornouiller sanguin, eleagnus, prunellier, viornes) et des haies

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom ABITON

Prénom Yohann

Qualité du signataire Charge d'etudes environnement

À La Roche sur Yon

Fait le 03-02-2025

Signature du (des) demandeur(s)